



# UNIVERSITE DE STRASBOURG

## Service Formation Continue

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre le Service Formation Continue et son Client, agissant à des fins professionnelles, pour la réalisation d'une prestation de formation.

#### MODALITES D'INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit de préférence à l'aide d'un bulletin d'inscription dûment rempli. Ce bulletin est disponible sur le catalogue annuel, et sur le site [www.unistra.fr](http://www.unistra.fr) ou sur simple demande téléphonique au 03 90 24 49 20.

Si le Client utilise un bon de commande de sa Société, il y joint le bulletin d'inscription dûment rempli. Après réception du bulletin, une confirmation d'inscription est adressée au Client par courrier ou par télécopie. Une convention de formation en double exemplaire renvoyant au programme du stage concerné est fournie sur demande du Client. Celui-ci doit renvoyer au Service Formation Continue un exemplaire complété, signé et revêtu de son cachet.

#### CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Pour les Clients individuels payant eux-mêmes leur formation, un contrat sera établi.

Le Service Formation Continue peut accorder un paiement échelonné. Dans ce cas l'échéancier est intégré au contrat de formation. Il ne peut être modifié qu'après accord de l'agent comptable de l'Université de Strasbourg.

Si le Client souhaite qu'un financeur prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il lui appartient de le mentionner sur le bulletin d'inscription.

En cas de prise en charge partielle, le Client s'acquittera du solde du coût de la formation.

A l'issue de la prestation, le Service Formation Continue adresse au Client une facture et l'attestation de présence correspondante.

Dans la mesure où le règlement n'est exigible qu'à service fait, le Service Formation Continue doit être avisé des modalités spécifiques de prise en charge des frais de formation au moment de l'inscription. Il en va de même des délais de paiement pratiqués par les entreprises Clientes.

#### PRIX

Les prix ne sont pas soumis à la TVA.

Les tarifs sont forfaitaires ; ils comprennent la formation ou le séminaire et les supports pédagogiques. Dans le cas de prestations présentielle, et si cela figure sur le programme, les pauses et les déjeuners de midi sont offerts.

#### RÉDUCTION POUR INSCRIPTIONS MULTIPLES À DES STAGES COURTS

Au-delà de deux stagiaires, le Service Formation Continue accorde l'aménagement tarifaire suivant :

Troisième stagiaire : -10 %

Quatrième stagiaire et suivants : - 15%

Cette réduction est appliquée automatiquement au moment de la facturation même si l'établissement ne pense pas à en faire la demande au moment de l'inscription. Par contre les conventions portent toujours le prix catalogue.

#### ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

Le Service Formation Continue se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait du Service Formation Continue.

De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, l'Université se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

#### ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Si une annulation intervient moins de quatorze jours calendaires avant la date de début de la prestation, hors cas de force majeure, le Service Formation Continue facturera les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation.

Le Service Formation Continue se réserve donc le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation.

**Après le début de la prestation, en cas d'annulation, d'absence ou d'abandon, le Service Formation Continue facturera directement au Client la totalité du prix de la prestation.** Dans ce cas, le Client est habilité à demander que la facture distingue la part imputable et la part non imputable sur la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

Toutefois, si l'abandon est le fait d'un cas de force majeure, dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) et signalé par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au prorata temporis.

#### SUBSTITUTION

Hormis pour les formations diplômantes, le Service Formation Continue offre la possibilité au Client, avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins.

#### RESPONSABILITE

La responsabilité du Service Formation Continue vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à l'Université de Strasbourg au titre des présentes conditions.

#### DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les contrats et conventions sont régis par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation. A défaut d'accord amiable, les différends seront soumis à l'appréciation du Tribunal de Strasbourg.

**Toute inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.**